

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION VAE

- 1- La communauté de communes Nièvre & Somme (LE LOUEUR), loue au client (LE LOCATAIRE), dont la signature figure au recto, le matériel désigné au recto. Cette location est consentie aux présentes conditions générales et aux conditions particulières spécifiées dans le présent contrat que le locataire accepte et s'engage à respecter.
- 2- Le locataire déclare qu'il est bien est bien titulaire **d'une police d'assurance responsabilité civile**.
- 3- Le locataire déclare être apte à conduire le matériel loué et déclare ne pas avoir de contre-indication médicale.
- 4- Le contrat de location n'est ni cessible, ni transmissible. Le prêt ou la sous-location du matériel fourni par le loueur est strictement interdite.
- 5- La location prend effet au moment où le locataire prend possession du matériel et des accessoires qui lui sont remis. Le locataire en assumera la garde sous son entière responsabilité.
- 6- Le présent contrat n'est en vigueur que pour la durée de location telle que spécifiée aux conditions particulières figurant au recto. Toute prolongation du contrat sera soumise à l'accord du loueur.
- 7- Le locataire reconnaît avoir reçu le matériel en bon état de fonctionnement avec l'équipement de base (éclairage avant/arrière, batterie, chargeur de batterie). Il déclare avoir eu personnellement toute l'attitude pour vérifier le matériel.
- 8- Le locataire s'engage à utiliser le matériel loué avec prudence, sans danger pour les tiers et conformément aux réglementations en vigueur. Le locataire est personnellement **responsable de toute infraction au code de la route** et est toujours responsable **des dommages corporels et matériels** qu'il peut causer à l'occasion de l'utilisation du matériel loué (art. 1383 et 1384 du code civil). La responsabilité du loueur est expressément dérogée en cas d'inobservation des prescriptions légales ou refus du port des équipements de protection. Le port du casque est très vivement conseillé par le loueur. L'utilisation en compétition est interdite. L'utilisation est autorisée exclusivement de jour, la responsabilité du locataire étant engagée en cas de circulation nocturne.
- 9- Les réparations, l'entretien et les échanges de pièces ou de pneumatiques résultant de l'usure normale sont à la charge du loueur. Les réparations faites sans l'accord du loueur ne seront pas remboursées. Il est strictement interdit au locataire de modifier le matériel loué.
- 10- Le locataire s'engage à tenir le **matériel accroché à un point fixe par un antivol** (fourni) en dehors des périodes d'utilisation, en conservant les clefs de l'antivol. Le locataire s'engage à **accroché le matériel sur les porte-vélos prévu à cette effet devant l'office de tourisme**. En cas de vol des vélos, le locataire devra avertir sans délai le loueur, déposer plainte auprès des autorités habilitées et fournir une photocopie du dépôt de plainte.
- 11- Le locataire engage personnellement sa responsabilité à raison des dommages, casse et vol subis par le matériel loué. Toutefois le locataire ne saurait être tenu responsable des conséquences dommageables des vices cachés du matériel loué ou de l'usure non apparente improprie à l'usage auquel il est destiné, dès lors que la preuve desdits vices ou usures peut être apportée par le locataire. Le locataire assumera les dommages subis.
- 12- Le vol et la perte du matériel ne sont pas couverts. Dans ces cas, le matériel sera facturé au locataire sur la base de sa valeur. En cas de vol par le locataire, de détournement ou dommage quelconque résultant du non respect des règles d'utilisation ou de la réglementation en vigueur, ou des termes et conditions du présent contrat. Le loueur est habilité à exercer un recours pour la totalité du préjudice subi.
- 13- Lors de la mise à disposition du matériel par le loueur, il est demandé au locataire de verser **une caution de 500€**, qui sera restituée au locataire à la restitution du matériel, déduction faite des éventuels dommages prévus ci-dessus. Le montant du sinistre sera évalué par le gérant de « Cycles en Somme » et facturé à l'emprunteur. La caution sera restituée après règlement de la facture par l'emprunteur ou par l'assureur de l'emprunteur. La caution ne peut en aucun cas servir à couvrir une prolongation de location. La caution peut être encaissée dans les cas suivants : non restitution du matériel loué ainsi que vol, perte ou destruction du matériel loué.
- 14- Les prix valables sont ceux affichés dans le site web du loueur. Le locataire doit fournir **une pièce d'identité ainsi qu'un chèque de la valeur du montant de la location, à l'ordre du « Trésor Public »**.
- 15- La restitution du matériel loué se fera à l'horaire prévu au contrat.
- 16- En cas de contestation quelconque relative au présent contrat, le Tribunal compétent sera celui du siège du loueur.

En cas de problème : OFFICE DE TOURISME NIEVRE & SOMME : 03.22.51.46.85

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NIEVRE & SOMME

CONTRAT DE LOCATION DE VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

VÉLO N° :

CONTRAT N° :

Entre la Communauté de Communes Nièvre & Somme, 10 allée des Quarantes, représentée par M. René LOGNON, agissant en qualité de président.

Et :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél portable :

Autre tél :

Mail :

CONDITIONS DE LOCATION

Formules :

-Demi journée (9h-12h ou 14h-17h) : **12€**-Deux jours : **38€**

-Une journée (10h – 17h) : **20€** -Jours en plus : **15€**

-Une semaine : **90€**

Type de règlement : par espèce par chèque

Nombre de vélo :

Départ le : / /2018 à H

Retour le : / /2018 à H

En cochant cette case, je déclare ne pas vouloir de casque.

NB : Pas de remboursement possible en cas de retour anticipé !

Je certifie exact les renseignements portés ci-dessus.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de location au verso et les accepte en totalité. Je m'engage à n'exercer aucun recours à l'encontre de la Communauté de Communes Nièvre & Somme pour tout ce qui relève de ma responsabilité propre telle qu'elle résulte de la loi des règlements et du présent contrat.

Date : / /2018

Signature du locataire précédée de la mention « lu et approuvé » :